

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 JUIN 2023

Le 19 Juin 2023, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 13 Juin 2023, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, GOFFREDI, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, BOYER, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme SEGUIN Conseillère M^{ale} qui a donné procuration à M. CROMER Conseiller M^{al}
M. ALCOUFFE Conseiller M^{al} qui a donné procuration à Mme BOYER Conseillère M^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM. BASQUE, BOUDEAU, SANS, MICHELON, QUILLET et SETTIER Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Joël CAZAUBON

318 - OBJET : Transfert au SDEEG de la compétence investissement éclairage public

M. le Maire indique au conseil que pour offrir une meilleure réactivité aux communes, le SDEEG propose d'assurer la compétence investissement au niveau des travaux, en matière d'Éclairage Public.

L'organisation interne du Syndicat (*Bureau d'Etudes, Techniciens ...*) et ses multiples références, garantissent un montage sérieux des dossiers ainsi qu'un suivi des opérations sur le terrain.

La commune conserverait la totale maîtrise des aspects budgétaires, de la programmation des chantiers, du choix du matériel et de l'entretien de l'éclairage public, assuré par les services techniques de la ville.

M. le Maire propose donc à l'assemblée de transférer au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG), les prérogatives suivantes dans le domaine de l'investissement sur le réseau d'éclairage public, pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} Juillet 2023.

- *Maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses,*
- *Maîtrise d'œuvre des travaux d'Éclairage Public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental,*
- *Valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie portant sur l'éclairage public,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

☞ De transférer au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG), les prérogatives suivantes dans le domaine de l'investissement sur le réseau d'éclairage public, pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} Juillet 2023.

- *Maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses,*
- *Maîtrise d'œuvre des travaux d'Éclairage Public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental,*
- *Valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie portant sur l'éclairage public,*

☞ D'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20230619-318-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 20/06/2023



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD